

## Nelty de Beausobre 1887 – 1977



### Historique

Née à Morges le 14 octobre 1887, elle y passa son existence discrète et silencieuse dans sa belle propriété de Beausobre.

Les Morgiens savent bien peu de choses sur sa vie personnelle qui, vue de l'extérieur, semble avoir été sereine et sans histoire. Ceux qui l'ont connue ont gardé d'elle le souvenir d'une femme très simple et très courtoise, pleine de tact et de malice.

Avec sa mort survenue le 14 octobre 1977, le jour de son anniversaire, s'est éteinte la branche morgienne de cette illustre famille d'origine huguenote qui a été liée à la vie de Morges pendant quatre siècles.

La famille de Beausobre était originaire de Guyenne, plus exactement de la petite ville de Langon, au sud de Bordeaux.

La branche vaudoise remonte à Arnaud de Beausobre, qui pour cause de religion se réfugia à Genève en 1576 et vint s'établir à Morges en 1577.

Son fils aîné Jean, né en 1587, pasteur à l'Isle se fixe en Suisse tandis que Isaac, son fils cadet, né à Morges en 1605, retourne en France.

A la suite de la révocation de l'Edit de Nantes, une partie des Beausobre essaimèrent en Allemagne et en Russie en formant ainsi des branches collatérales.

Cette famille donna, au cours des siècles, des hommes de lettres, des pasteurs, des officiers et des magistrats.

L'un des descendants de la branche vaudoise, Jean-Jacques de Beausobre se distingua tellement, au service du roi de France, que celui-ci, par un brevet du 18 janvier 1740, lui accorda l'autorisation de porter le titre de comte et de marquis ainsi qu'à tous ses parents et descendants.

Les Morgiens gardent de M. Emmanuel de Beausobre et de ses deux sœurs Nelty et Germaine un souvenir reconnaissant pour la grande générosité dont ils ont fait preuve vis-à-vis de la communauté.

# Donation et Constitution de la Fondation de Beausobre



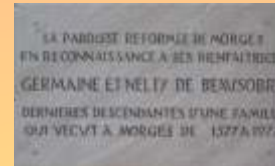
morges  
VILLE DE MORGES

Mlles Nelly et Germaine de Beausobre possédaient une magnifique propriété de 78'489 m<sup>2</sup> comprise entre l'Avenue des Pâquis, le Chemin de la Chenaillettaz, l'Avenue de Chanel et l'Avenue de Vertou. Par acte de donation inscrit au Registre foncier le 27 novembre 1959, Mlles Germaine et Nelly de Beausobre ont fait donation d'une partie de leur propriété, soit 55'073 m<sup>2</sup> à l'Hôpital de Morges. Elles firent don de l'autre partie à la "Fondation de Beausobre", constituée le 20 novembre de la même année.

Pour constituer le capital de cette fondation, acte signé par Me Roger Ramelet, notaire à Morges, le 18 décembre 1959, elles donnèrent une partie de leur propriété, qui comprenait la maison d'habitation connue sous le nom "Le Chalet".



Maison de Beausobre



L'acte de donation de la Fondation de Beausobre fait mention d'un bien-fonds d'une surface de 23'416 m<sup>2</sup> et de la construction future par la Commune de Morges d'un chemin reliant l'avenue Peyrolaz et l'avenue de Chanel.

Dans les deux cas, Mlles de Beausobre se sont réservées l'usufruit de leur propriété leur vie durant.

Le but de la Fondation de Beausobre est :

"Mettre à disposition de la paroisse de Morges, des locaux destinés aux activités paroissiales, éventuellement un logement pour un pasteur de l'Eglise nationale vaudoise."

## Les membres du Conseil de fondation

MM. Adolphe ROBERT, pasteur,  
André CHAPUIS, pasteur,  
Paul VOUGA, pasteur,  
André CHATELAIN, inspecteur d'assurance,  
Jean-Pierre ISLER, professeur,  
Pierre-Philippe MOTTIER, chef de culture  
Marius VILLARD, jardinier,  
Emile MAGNENAT, maçon,

Edouard AMIGUET, instituteur,  
Robert ISOZ, électricien,  
Emile KUPFER, comptable,  
Robert DE SIEBENTHAL, dessinateur,  
Héli HANNI, maçon,  
Alexandre CRUCHON, viticulteur à Echichens,  
Maître Roger RAMELET, notaire à Morges.

MM. Paul Vouga, Jean-Pierre Isler et Roger Ramelet domiciliés à Morges s'en souviennent aujourd'hui.

La Fondation de Beausobre est une personnalité juridique totalement indépendante de la Paroisse de Morges, bien que cette dernière soit toujours très bien représentée dans le Comité de fondation par des membres du conseil de paroisse.

Jusqu'au décès de Mlle Nelly de Beausobre, survenu le 14 octobre 1977, la fondation n'a eu que très peu d'activité, tout juste une séance de comité de la fondation par année pour remplir les conditions du service de surveillance des fondations qui dépendait alors du Département de Justice et Police.

Ce n'est qu'après le décès de Mlle Nelly de Beausobre que la fondation a pu entrer en jouissance de la propriété qui lui avait été donnée.

## Echange de terrains



morges  
VILLE DE MORGES

Echange de terrains entre la Fondation de l'Hôpital et la Commune de Morges

Extrait du préavis de la Municipalité au Conseil communal n°18/4.67 :

Demande d'un crédit d'environ CHF 1'122'000.– pour l'achat de trois parcelles de terrain au lieu-dit "La Venardaz"  
Echange de terrains avec la Fondation de l'hôpital.

"... Cette magnifique donation n'allait cependant pas libérer de leurs soucis les responsables de l'hôpital et particulièrement ceux qui s'attachaient à la réalisation d'un complexe nouveau ... "

La nouvelle loi vaudoise sur l'organisation sanitaire du 23 novembre 1965 prévoyait que le Conseil d'Etat édicte un plan hospitalier, qui a vu le jour le 12 décembre 1966.

"Le Canton a été divisé en huit zones sanitaires, dotées chacune d'un hôpital régional. Morges a eu l'honneur et la lourde charge de recevoir un de ces établissements. Il y avait plus de dix ans que le Comité de l'hôpital se préoccupait de la construction d'un nouvel établissement. Il est apparu en effet que l'augmentation constante des malades, depuis la maternité jusqu'à la gériatrie, rendait illusoire l'idée d'agrandir l'établissement actuel, édifié sur une parcelle de moins de 7'000 m<sup>2</sup>. La question fut heureusement résolue par le geste magnifique de Mlle de Beausobre le 20 novembre 1959. "



Les travaux de l'autoroute avaient empiété sur la parcelle donnée à l'hôpital, proche des voies de chemin de fer et de l'avenue des Pâquis. La surface attribuée ne représentait plus que 54'251 m<sup>2</sup>. En vue de l'échange, la Commune de Morges décida donc d'acquérir le terrain au lieu-dit "La Venardaz" propriété de Mlle Hélène et de M. René Hotz, auquel elle a adjoint deux parcelles appartenant aux Hoirs Geissmann et Oulevay, ainsi qu'une parcelle propriété de la Bourse de la Ville, de la Bourse des pauvres et de l'Hérédité Wagner, réunissant ainsi une surface de 41'322 m<sup>2</sup>, jouissant d'une situation tranquille et privilégiée. Grâce à leur motivation pour ce projet public, la famille Hotz a favorisé grandement la Commune de Morges dans cette transaction. Les travaux du nouvel hôpital débutèrent donc le 15 mars 1970. Cet édifice fut inauguré le 25 janvier 1973.

## Construction d'un collège à Beausobre



morges  
VILLE DE MORGES

Le problème de l'hôpital étant résolu, la Commune de Morges devait faire face à une nouvelle urgence : celle de la construction d'un collège secondaire.

Mlle Nelly de Beausobre, acceptant de revenir sur la clause interdisant de son vivant toute construction sur la propriété dont elle avait l'usufruit, autorisa la construction du bâtiment de Beausobre I à l'Est de la parcelle échangée avec l'hôpital. Les bâtiments de l'enseignement et de l'administration ont été construits entre 1969 et 1970 sur la base des études et recherches du CROCS (Centre de recherches et d'organisation des constructions scolaires). Ces bâtiments ont servi de prototype aux directives du CROCS et ont été les premiers d'une des plus importantes opérations de rationalisation en matière de construction scolaire en Suisse.



# 14 octobre, décès de Mlle Nelty de Beausobre



morges  
VILLE DE MORGES

Avec le décès de Mlle Nelty de Beausobre le 14 octobre 1977, le jour de ses 90 ans, s'est éteinte la branche morgienne de cette illustre famille bienfaitrice de la Commune de Morges.

Dans son testament, instrumenté par Me Roger Ramelet, notaire, le 1er février 1977, Mlle de Beausobre avait fait des legs destinés entre autres aux institutions proches de l'Eglise, aux hôpitaux, aux œuvres sociales de la Commune de Morges et aux écoles.

Liste des legs: -à l'œuvre de la Sœur Visitante de Morges,  
-à l'œuvre du service d'aide-familiale de Morges,  
-à l'école du dimanche protestante de Morges,  
-à la Croix-Bleue, section Morges,  
-à la Bibliothèque communale de Morges,  
-à la Bibliothèque des enfants de Morges,  
-à la Troupe des Eclaireurs T.D.G.L. Morges,  
-au Département missionnaire des Eglises Protestantes de Suisse Romande à Lausanne,  
-à l'Ecole Pestalozzi à Echichens,  
-à l'œuvre des Diaconesses de St-Loup,  
-à la Garderie d'enfants « La Bergerie » à Morges,  
-au Collège secondaire de Morges pour la constitution d'un fonds « Nelty de Beausobre » pour la distribution d'un prix annuel de gymnastique,  
-à la Paroisse protestante de Morges,  
-à l'Hôpital de zone à Morges et à l'Etablissement médico-social de Morges (ancienne infirmerie),  
-au musée Forel à Morges,  
-à l'Asile l'Espérance à Etoy,  
-à la Fondation « Cité Radieuse » à Echichens.

Elle a légué également diverses sommes à quelques personnes qui l'ont entourée de son vivant et à des membres éloignés de sa famille.

La valeur des biens mobiliers peut être évaluée à Fr. 2'500'000.-. Les legs s'élèvent à Fr. 1'250'000.- environ. Quant aux droits de mutation et aux frais, on peut les estimer à Fr. 1'000'000.--, plus l'immeuble Grand-Rue 80 à Morges, qui deviendrait la propriété de la commune.

Elle a souhaité, en outre, pouvoir créer de son vivant encore une fondation intitulée "Fondation Nelty de Beausobre pour personnes âgées". Le capital initial de cette fondation était de CHF 500'000.- (capital qui a été augmenté à CHF 700'000.- par une donation d'une tierce personne). Elle n'y parvint pas et la Fondation fut créée à titre posthume.

Cette fondation, constituée le 13 décembre 1978 selon acte de Me Ramelet, a pour « but de venir en aide à des personnes âgées, jugées de condition modeste par le conseil de fondation, en mettant à leur disposition un home ou une maison de retraite, moyennant le paiement par les pensionnaires d'une pension en rapport avec leurs ressources, permettant de couvrir les frais d'exploitation. La fondation n'a pas de but lucratif. Elle peut consentir à des sacrifices financiers lors de l'hébergement de ses pensionnaires les moins favorisés. »

Lors de la construction de l'Etablissement médico-social (EMS) des Charpentiers, la Fondation Nelty de Beausobre pour personnes âgées a fait une donation de CHF 200'000.- à l'Hôpital de zone de Morges. C'est pour cette raison que cet établissement s'appelle L'EMS Nelty de Beausobre.



Hormis ces legs, Mlle de Beausobre institua la Commune de Morges comme seule héritière du solde de ses biens.

En 1994, la Municipalité de Morges et la Fondation de Beausobre firent installer un banc dans le parc de Beausobre, au lieu où les cendres de Mlle Nelty de Beausobre ont été déposées. Un érable a été planté en souvenir de notre généreuse donatrice.



## Eclaireurs morgiens "Tribu du Grand Lac" (TDGL)



morges  
VILLE DE MORGES

Troupe des éclaireurs morgiens "Tribu du Grand Lac" (TDGL)

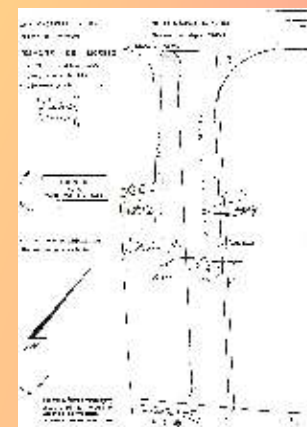
Le comité des éclaireurs morgiens décida d'acheter un pavillon en bois à l'Institution de Lavigny en 1963 et de le remonter pour abriter leur troupe. Mais où l'installer ?

Grâce à l'intervention des membres du Comité de soutien des éclaireurs, Mlle Nelty de Beausobre autorisa, à bien plaisir, en 1963, l'installation de l'ancien pavillon de Lavigny sur une parcelle restée en sa possession, située entre l'avenue de Chanel, le chemin de Bellevue et l'avenue Hugonnet.

Dans son testament, elle légua cette parcelle de 3'565 m<sup>2</sup> à la Troupe des éclaireurs morgiens (TDGL) et institua la Commune de Morges comme seule héritière du solde de ces biens. Le transfert du terrain permit à la troupe des éclaireurs morgiens de devenir propriétaire de sa « base » mise à disposition à bien plaisir depuis 1963. Etant une simple association, la Troupe des éclaireurs décida de créer une fondation.

La Fondation immobilière des éclaireurs morgiens (FIDEM) a été constituée le 11 novembre 1983.

Pour assurer le bon accès aux différentes constructions projetées par la Commune de Morges, l'avenue de Vertou devait être prolongée depuis l'avenue Hugonnet jusqu'à l'avenue de Chanel. De longues tractations s'engagèrent entre la Commune de Morges et FIDEM pour aboutir à un échange de terrains en 1985. Cet échange a permis la construction de la route, la vente d'une parcelle au profit de FIDEM et la construction de la maison des éclaireurs morgiens dès avril 1995.



## Ensemble de Beausobre



morges  
VILLE DE MORGES

Ensemble de Beausobre: collèges, centre sportif, théâtre, foyers, conservatoire et restaurant.

Dès 1974, Mlle de Beausobre a accepté le principe d'une étude en vue de la réalisation du solde de l'ensemble scolaire et culturel.

Dix groupes d'étude ont participé au concours d'architecture.

Le jury a attribué le premier prix au projet « Ensemble de Pierre Grand et de Paul Dumartheray, architectes, et de Etienne Dupuis, ingénieur ». En 1979, le Conseil communal accordait un crédit d'étude de CHF 1'030'000.– et la Municipalité mandatait le groupe primé.

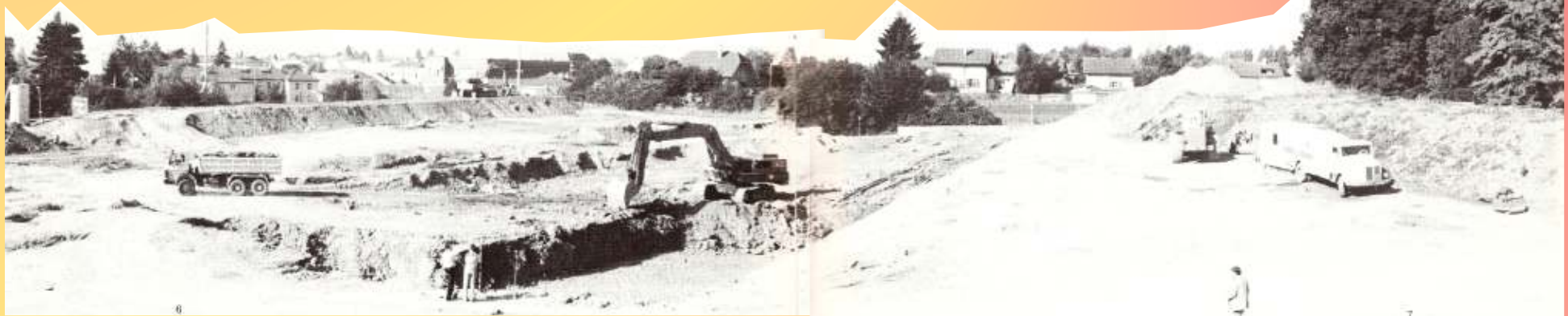
Le 1er avril 1981 le Conseil communal accordait un crédit global de CHF 41'823'000.– pour la réalisation du projet de l'atelier d'architecture « Ensemble ».



L'ensemble de Beausobre mis à disposition de l'instruction publique est un instrument précieux pour le développement harmonieux de la personnalité des élèves. Le centre sportif satisfait aux exigences de l'éducation physique et offre aux sociétés un équipement de valeur pour la pratique de nombreux sports. Le théâtre, les foyers et le conservatoire permettent également l'enrichissement culturel et le divertissement de la population morgienne et de la région par l'organisation de spectacles et de manifestations.

Un site magnifique *(il nous plaît de relever les propos des architectes)*

“Non loin du cœur de la ville, une frondaison d'arbres imposants sépare le collège construit il y a 20 ans d'une prairie doucement inclinée vers le Sud. Cèdres, séquoias, pins, châtaigniers ombragent un chemin qui invite à la promenade entre l'avenue des Pâquis et le chemin de la Chenaillettaz. Voilà la magnifique propriété proposée par la Commune de Morges pour l'agrandissement du collège de Beausobre”.



# 14 octobre 2007 - 30ème anniversaire du décès



morges  
VILLE DE MORGES

1977-2007 – Commémoration du 30ème anniversaire des décès de Mlle Nelty de Beausobre

Les amoureux, les admirateurs et les amis de la Ville de Morges, toutes les personnes et les témoins de ce passé récent, qui ont œuvré et su mettre en valeur le magnifique patrimoine hérité de la générosité d'une dame au grand cœur, tiennent à témoigner leur reconnaissance posthume à Mlle Nelty de Beausobre qui a permis ces belles réalisations et favorisé le développement de la Ville de Morges et de sa région.

